

Projet de transformation du site de traitement des déchets AMETYST

Permanence n°1 – Saint-Jean-de-Védas

Compte-rendu synthétique

Saint-Jean-de-Védas

Lundi 18 mai 2026 de 14h00 à 18h30

Participant-es : 12 personnes



Représentants de la maîtrise d'ouvrage

- **Pierre-Marie CARVAJAL**, Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole en charge de la gestion des déchets
- **Jérôme MOYNIER**, Collaborateur de cabinet - Cabinet de Michael Delafosse
- **Juliette FLAMENT**, Pôle Déchets et Cycle de l'eau, Montpellier Méditerranée Métropole
- **Bérenger SALTEL-PONGY**, Directeur des relations contractuelles, Urbaser Environnement
- **Mathieu ALMÉRAS**, Directeur d'exploitation du site AMETYST, Urbaser Environnement – Site Urba Méditerranée

Équipe en charge de l'animation de la concertation

- **PARIMAGE**

Contexte et objectifs de la rencontre

Cette permanence s'inscrivait dans le cadre de la concertation volontaire du projet de transformation du site AMETYST. L'objectif était d'informer les habitants, d'écouter leurs préoccupations et de répondre à leurs questions sur le projet et sur le dispositif de concertation. Cette rencontre a également été l'occasion d'annoncer les rendez-vous à venir sur le territoire, notamment :

- **les permanences suivantes** prévues dans les communes proches du site,
- **la réunion publique de clôture**, prévue le 11 juin 2026 à Montpellier,
- **les modalités de dépôt d'avis et de questions** sur le site internet de la concertation (www.projet-transformation-ametyst.fr).

Plusieurs documents de la concertation ont été distribués au cours de la rencontre (dépliants, dossiers de concertation mis à disposition du public).

Teneur générale des échanges

Au cours de l'après-midi, les représentants de la Métropole et d'Urbaser Environnement ont échangé avec une douzaine de personnes, principalement des riverains de Saint-Jean-de-Védas et des quartiers limitrophes proches du site (Grisettes, Garosud). Étaient également présents un représentant de l'association des riverains de Garosud et ainsi que plusieurs membres du collectif védasien. Les échanges ont été nourris, parfois vifs, témoignant à la fois d'une bonne connaissance du site par certains riverains de longue date et d'une attente forte d'information et de transparence.

Perceptions générales du projet

Plusieurs riverains, vivant à proximité du site depuis l'inauguration en 2008, ont rappelé l'historique des nuisances (odeurs, mouches) et exprimé une vigilance accrue vis-à-vis de toute évolution du site. La transformation est globalement perçue comme une nécessité face à l'évolution réglementaire (interdiction du retour au sol du compost d'OMR au 1er janvier 2027), mais elle suscite des interrogations sur les choix techniques retenus et leurs impacts sanitaires et environnementaux.

Certains participants ont exprimé leur soutien aux efforts engagés sur le tri et la valorisation, tandis que d'autres ont marqué une défiance plus prononcée, estimant que le projet relève d'une logique industrielle d'incinération déguisée, malgré la terminologie « chaufferie CSR » employée par le maître d'ouvrage.

Principales thématiques abordées

Nuisances olfactives et présence de mouches : Les participants ont longuement évoqué les nuisances actuelles ressenties dans les quartiers proches (Grisettes notamment, jusqu'à 800 mètres et au-delà selon la direction des vents dominants, Nord-Ouest). Ils ont interrogé l'efficacité réelle des dispositifs prévus

dans le projet pour réduire ces nuisances : sècheurs à bande, renforcement de l'étanchéité des bâtiments, captation et combustion de l'air vicié dans la chaufferie CSR.

Choix technique de la chaufferie CSR : Plusieurs participants ont questionné le choix de la chaufferie CSR par rapport à un incinérateur classique. Certains contestent la distinction faite par le maître d'ouvrage, considérant qu'il s'agit dans les deux cas d'un procédé de combustion. La nature exacte du combustible préparé (part d'organiques, part de plastiques), la maille de tri en amont et la capacité plafonnée à environ 42 500 tonnes par an ont été interrogées.

Hauteur de cheminée et intégration paysagère : Le choix d'une cheminée à hauteur réduite a fait débat. Un participant a fortement contesté ce parti pris, estimant qu'une cheminée plus haute permettrait une meilleure dispersion des rejets, alors que la configuration retenue risque de concentrer les émissions au niveau des quartiers riverains, à proximité d'une école maternelle, d'un hôpital et d'une maison de retraite. Le choix architectural a été perçu comme privilégiant l'esthétique au détriment de la santé publique.

Qualité de l'air, santé publique et suivi environnemental : Plusieurs participants, dont un biologiste, ont exprimé leurs inquiétudes concernant les impacts sanitaires à long terme : effet cocktail des polluants, PFAS, microparticules, prévalence de pathologies constatées autour d'anciens incinérateurs. La question de l'état de référence environnemental, du suivi environnemental en exploitation, de l'indépendance des laboratoires retenus et de la publication en accès ouvert des résultats des analyses a été récurrente. Une demande forte de transparence a été formulée.

Trafic et circulation : Les riverains se sont inquiétés du flux important de semi-remorques aux abords du site, sur des axes routiers qu'ils considèrent déjà saturés, dans un contexte marqué par le projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM). La question des nuisances induites (bruit, sécurité, écoulements de jus) a été soulevée.

Gouvernance, modèle économique et délégation de service public : Plusieurs participants ont interrogé le pilotage du projet : place respective de la Métropole et du délégataire Urba Méditerranée (dont le siège international est en Espagne), nature de l'appel d'offres, mécanismes de partage des bénéfices, possibilités de reconversion de l'installation... Un membre d'une association de consommateurs a notamment soulevé la question des évolutions possibles des modes de collecte (multiplication des bacs, tri plus fin) et leur impact sur le contrat de DSP.

Politique de réduction des déchets et information citoyenne : Une grande partie des échanges a porté sur la politique « zéro déchet » de la Métropole. Plusieurs participants ont exprimé leur frustration face à ce qu'ils perçoivent comme un sous-investissement dans la communication, la sensibilisation et le déploiement opérationnel (composteurs collectifs, biodéchets, ambassadeurs du tri). Ils ont comparé la faible visibilité de la politique déchets à la communication massive déployée autour de la gratuité des transports en commun. L'exemple de l'Espagne, où le tri à la source des biodéchets est déployé dans toutes les rues, a été cité.

Légitimité démocratique et information préalable : Plusieurs participants, dont un membre du collectif védasien, ont questionné les conditions démocratiques d'élaboration du projet. Ils ont regretté que le sujet n'ait pas été davantage débattu en amont au niveau communal et qu'il ait été peu présent dans la campagne des élections municipales. L'absence d'élus locaux de Saint-Jean-de-Védas à la présente permanence a été interrogée. La possibilité réelle d'amender le projet dans le cadre de la concertation a également suscité des interrogations.

Biodéchets et tri à la source : Plusieurs riverains ont fait part de leur expérience personnelle (composteurs individuels, démarches de composteur collectif en copropriété). Ils ont souligné que la réduction effective de la poubelle grise est possible avec un accompagnement adapté, mais ont déploré l'absence d'information générale auprès des nouveaux arrivants et le déploiement insuffisant des bacs d'apport volontaire sur Saint-Jean-de-Védas.

En synthèse

La permanence de Saint-Jean-de-Védas a permis à la Métropole et à Urbaser Environnement d'aller à la rencontre d'un public de riverains particulièrement concernés et informés, marqués par un vécu de longue date des nuisances du site et par une vigilance forte sur les questions de santé publique et de qualité de l'air. Les échanges ont mis en lumière des attentes claires : une transparence renforcée sur les choix techniques (hauteur de cheminée, traitement des fumées, suivi environnemental), une publication accessible des résultats d'analyses, une véritable politique de réduction des déchets en amont, et un dialogue continu avec les habitants et les collectifs constitués. Si la nécessité d'une transformation du site est globalement reconnue face à l'échéance réglementaire du 1er janvier 2027, les participants ont rappelé l'importance d'une concertation ouverte, sincère et offrant des marges réelles d'évolution du projet. Ces retours soulignent l'opportunité de poursuivre le dialogue avec les riverains et collectifs locaux sur les prochaines permanences et lors de la réunion publique de clôture.